

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **mercredi, le 27 juillet 2016**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, à 11 heures, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents :**

Messieurs Gaëtan Lalande, Daniel Berthiaume, Gilles Payer et Noël Picard.

**Sont absents :**

Madame Doris Larose et monsieur Michel Longin ont motivé leur absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Diné, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les membres du conseil ont bien reçu l'avis de convocation transmis dans les délais prescrits.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Ouverture de la séance;
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire;
3. Autorisation de dépenses relatives à des services professionnels d'ingénierie pour l'évaluation de l'état du pont Bailey;
4. Autorisation à présenter un projet dans le cadre du *Programme de restauration des traverses de cours d'eau* pour la reconstruction du pont Bailey;
5. Mandat à la MRC de Papineau pour des services d'ingénierie – préparation des plans et devis pour le Volet I - RIRL;
6. Période questions;
7. Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

2016-07-18127

**Ouverture de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance à 11 h 05.

**ADOPTÉE**

**2. RENONCEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS -  
TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2016-07-18128

**Renoncement à la rémunération supplémentaire des élus**

**CONSIDÉRANT QUE** la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue de la plénière régulière;

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une séance extraordinaire.

**ADOPTÉE**

**3. AUTORISATION DE DÉPENSES – SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE - ÉVALUATION DE L'ÉTAT DU PONT BAILEY**

2016-07-18129

**Dépenses d'ingénierie – Pont Bailey**

**CONSIDÉRANT QUE**, suivant une évaluation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la capacité du pont Bailey a été évaluée à 10 tonnes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette capacité est insuffisante pour permettre à nos équipements d'assurer les services dans le secteur des Lacs;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du ministère indique les corrections à apporter à la structure du pont;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a été convenu de la nécessité de connaître avec précision l'état actuel du pont afin de mesurer les options possibles pour augmenter sa capacité, et ce, afin que nous puissions assurer les services dans ce secteur;

**POUR CES RAISONS :**

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

le Conseil autorise une dépense de 6 500.\$ pour les services professionnels d'ingénierie de monsieur Tom Cournoyer relatifs à la préparation des plans et devis pour la reconstruction du pont Bailey, ainsi qu'un montant de 1 600.\$ par visite pour la surveillance lors de la réalisation des travaux, pour un maximum de 3 visites;

**QUE,**

cette dépense inclut l'évaluation préliminaire de l'état du pont, ainsi que l'estimé des dépenses pour sa reconstruction;

**QUE,**

cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-320 00 411.

**ADOPTÉE**

Cette résolution sera transmise aux associations du secteur des Lacs et publiée sur le site officiel de la Municipalité. Lors des travaux, un avis sera également transmis pour indiquer les routes alternatives qui pourront être utilisées.

**4. AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET  
PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU  
SERVICES D'INGÉNIERIE ET LA RECONSTRUCTION DU PONT BAILEY**

2016-07-18130

**Présentation d'un projet au programme de restauration des traverses de cours d'eau – services d'ingénierie et reconstruction du pont Bailey**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel a retenu les services d'un ingénieur afin d'évaluer l'état et la capacité du pont Bailey afin de permettre l'usage de cette structure pour assurer les services dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette évaluation conclut à la nécessité de reconstruire le pont, les coûts étant trop importants pour le réparer, sans pour autant permettre d'atteindre une portée suffisante pour l'usage requis dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de reconstruction est admissible à une demande d'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

le Conseil autorise le directeur général adjoint et directeur de la gestion du territoire, Monsieur Daniel René, à présenter une demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de restauration des traverses de cours d'eau*, pour les services d'ingénierie et les coûts de reconstruction du pont Bailey.

**ADOPTÉE**

**5. MANDAT À LA MRC DE PAPINEAU – SERVICES D'INGÉNIERIE PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE VOLET I - RIRL**

2016-07-18131

**Services d'ingénierie – MRC de Papineau**

**Réf. : Volet 1 du programme - RIRL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a transmis, le 12 juillet 2016, un accord de principale relatif à une aide financière au Programme de réhabilitation du réseau routier local (RIRL) pour la préparation des plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère souhaite obtenir, dans les meilleurs délais, l'offre reçue pour les services d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 18 juillet 2016, la MRC de Papineau, par le biais de son ingénieure, Madame Nirisoa Raherinaira, nous transmettait une offre de services;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est résolu unanimement**

**QUE,**

le Conseil accepte l'offre de la MRC de Papineau, datée du 18 juillet 2016, sous le numéro de dossier 053-2/07-2016, au coût de 6 050,00\$, pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de décohéssionnement et recouvrement sur le chemin du Lac-Gagnon Ouest, ainsi que les travaux d'entretien palliatif sur la rue Principale.

**ADOPTÉE**

**6. PÉRIODE DE QUESTION**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-07-18132

**Levée de la séance**

**Il est résolu à l'unanimité**

**QUE,**

la séance soit et est levée à 11 h 25.

**ADOPTÉE**

David Pharand  
Maire

Claire Diné  
Directrice générale et sec.-très.